

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2022 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 65
Présents : 46
Votants : 54

Le 10 mars 2022 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 02 mars 2022

Secrétaire de séance : André BOLON

Présents :

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Isabelle ROUX
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	Pouvoir à Marie Hélène DESCHAMPS
Belley	DEMENTHON Charlotte	Pouvoir à Philippe RODRIGUEZ
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	Pouvoir à Marc GUILLAND
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz	RAVIER Danielle	

Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	Suppléant Pierre Yves GUILLAND
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromeys	ANCIAN Bernard	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Pouvoir à Marc BUET
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromeys sur Séran	BOLON André	
Valromeys sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Ambléon	BIONDA Annie
Champagne en Valromeys	JUILLET Claude
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier
Talissieu	DEGUISNE Sabrina

Absents

Belley	GONDARD Olivier
Colomieu	CUEILLE Gérald
Conzieu	JANET Guy
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis
La Burbanche	MARIÉ Patrick
Vongnes	GUILLON Pascale

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE

Arrivée de Messieurs LAHUERTA et PONCY à 18h45 lors du point sur la collecte en faveur du peuple ukrainien.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET débute la séance en évoquant la guerre en Ukraine et ses conséquences dramatiques pour la population.

Elle remercie l'ensemble des bénévoles, élus, agents, entreprises du territoire qui ont permis d'acheminer quelques 74 m³ de marchandises recueillis sur Bugey-Sud.

La prochaine étape sera l'accueil des réfugiés. Cette étape sera pilotée par la préfecture et exigera la coopération des communes pour recenser les logements nécessaires. L'inscription des enfants dans les écoles sera obligatoire en cas d'accueil.

Les choses évoluant rapidement, il sera nécessaire pour toutes les parties de s'adapter en permanence.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2022.

- 1. Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2. Délibération : Information sur les décisions prises entre le 26 janvier et le 1^{er} mars 2022.
- 3. Délibération : Projet d'aménagement de la voie ferrée : demande de fermeture administrative et convention d'occupation temporaire.
- 4. Délibération : Vente d'un tènement et mise en place d'une convention de servitude au profit de Monsieur Julien DUBOIS.
- 5. Délibération : Avenant à la convention avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques.
- 6. Délibération : Acquisition de parcelles pour le centre aquatique.
- 7. Délibération : Préservation des zones réhabilitées écologiquement au lac de Virieu-le-Grand.
- 8. Délibération : Gestion quantitative de la ressource en eau : travaux de création/réhabilitation de goyas sur le plateau de Retord - massif du Grand Colombier, en lien avec la profession agricole - programme 2022.
- 9. Délibération : Approbation du protocole d'accord tripartite (CCBS - Ville de Belley - CNR) relatif à la remise des réseaux du site d'activités de l'Ousson-Sud.
- 10. Délibération : Désignation d'un représentant à la commission "Déchets - économie circulaire" du SRADDET.
- 11. Délibération : Modification du tableau des emplois.
- 12. Délibération : Vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire.
- 13. Délibération : Débat d'orientation budgétaire.

1. Délibération : Désignation du secrétaire de séance

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, A L'UNANIMITE, André BOLON comme secrétaire de séance.

2. Délibération : Informations sur les décisions prises

Pauline GODET rappelle que, par sa délibération n°D-2020-96 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Elle rend compte des décisions prises dans ce cadre entre le 26 janvier et le 1^{er} mars 2022.

- Bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
28/02	Modification du règlement intérieur du transport à la demande	Ajout : . Autorisation ponctuelle pour des rdv à la MFS ou une permanence des conseillers numériques . Accès temporaire pour accident de la vie (kiné pendant 2 mois...)	2022-49
28/02	Demande de subvention pour la réalisation de travaux de sécurisation de la ViaRhona	Subventions sollicitées : Département 01 : 30 660 €, Région AURA : 51 099 € soit 80% sur un budget de 102 198 €	2022-50
28/02	Demande de subvention pour des travaux d'aménagement au port de Virignin	Subventions sollicitées : Etat : 27 127 €, Région AURA : 32 098 € soit 52% sur un budget de 113 423 €	2022-51
28/02	Adhésion à la société d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA)	La cotisation s'élève à 2 200 € soit 0,5 € par hectare de surface pastorale.	2022-53
28/02	Bail dérogatoire avec la société MG TAXI pour le bureau n°10 dans le bâtiment La Toile à Actipole Virignin	Loyer de 90,37 € HT et hors charge pour une durée d'un an reconductible jusqu'au 04/11/24	2022-58
28/02	Convention de mise à disposition des listes avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ain	La CCBS pourra accéder à l'ensemble des données, à titre gratuit, pour la promotion du secteur de l'artisanat.	2022-59
28/02	Convention avec l'Office national des forêts pour la mise à disposition de données pour l'élaboration du plan d'action en faveur des zones humides (PAZH)	Dans le cadre de la politique GEMAPI, le service aura accès, à titre gratuit, aux données pour définir des pistes d'action en faveur des zones humides.	2022-60
28/02	Convention d'occupation temporaire avec le département, la commune de Parves et Nattages et les riverains propriétaires, dans le cadre de la compétence GEMAPI, pour des travaux sur l'étang du Nant et le lac de Virieu le Grand	Occupation temporaire de parcelles pour permettre des travaux de vidange, curage et stockage de sédiments.	2022-61

- Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché/avenant	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
Marché 2021-00000000014-00	20/12/21	Etude de préfiguration pour l'élaboration d'un projet culturel de territoire	Fédération Arts Vivants Départements 34070 Montpellier	36 816,67 €	2022-20
Marché 2019-05-01	02/02/21	Reconduction n°3 du marché pour l'exploitation des trois déchetteries - lot n°1 Accueil du public, gestion des déchetteries et du haut du quai de transfert, pour un an, du 19/5/2022 au 18/5/2023	TRIALP 73000 Chambéry	Montant annuel 334 020 €	2022-30

Marché 2019-05-02	02/02/22	Reconduction n°3 du marché pour l'exploitation des trois déchetteries - lot n°2 Transport et valorisation des déchets, pour un an, du 19/5/2022 au 18/5/2023	SME Environnement 01300 Chazey-Bons	Montant annuel estimatif : 228 700 €	2022-31
Marché 2018-06-00	02/02/22	Non reconduction du marché de prestations de transit des déchets réceptionnés sur le quai de transfert de la CCBS et traitement DIB/encombrants	SIBUET Environnement 73390 Chamoux sur Gelon		2022-33
Marché 2020-04-01	07/02/22	Avenant n°1 Acquisition de solutions progiciels de gestion comptable et financière et de gestion des ressources humaines Lot n°1 : système d'information de gestion comptable et financière Accord-cadre à bons de commande avec maximum	AFI (Agence Française d'Informatique) 77260 Sammeron	Augmentation de la capacité d'Hébergement de la GED à 55 GO (au lieu de 35 GO) (plus-value de 800,00 € soit 0,0089 %)	2022-55
Marché 2017-13-11	08/02/22	Avenant n°2 d'études préalables au transfert des compétences eau et assainissement Lot n°1 Etudes techniques Prolongation durée des phases a et 5 au 01/06/2023 et ajout de prestations complémentaires	KPMG Expertise et conseil	Plus-value de 3 550€ HT soit nouveau montant de marché : 176 215 € (+3,47%)	2022-56
Marché 2020-000000018-02	08/02/22	Avenant n°2 marché de schéma directeur communautaire d'eau potable et assainissement lot 2 schéma directeur d'assainissement secteur Sud est Belley rives du Rhône prélèvements et analyses supplémentaires	Groupement conjoint EGIS EAU SAS (mandataire) / EPTEAU 34965 Montpellier	Plus-value de 4 939,00 € HT soit nouveau montant de marché : 304 003,32 € (+1,65%)	2022-57

- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle Technique				
28/01	Hydrocurage et passage caméra Valromey sur Sérans	1 542,00 €	Sodeval 01260 Arvière en Valromey	2022-22
28/01	Nettoyage des grilles d'eaux pluviales commune de Belley	2 520,00 €	Ray Assainissement 38460 Villemoirieu	2022-23
28/01	Débroussaillage du terrain ZAE Culoz	2 472,00 €	YM Entreprise 01110 Hauteville Lompnes	2022-24
28/01	Etudes avant travaux de réhabilitation de la tourbière de l'Ousson à Belley Magnieu	7 800,00 €	Ainstants Nature 01130 St Germain de Joux	2022-25
28/01	Etudes avant travaux de réhabilitation de l'Agnin à Colomieu	7 650,00 €	Ainstants Nature 01130 St Germain de Joux	2022-26
31/01	Raccordement gaz centre aquatique	1 509,89 €	GRDF	2022-27
04/02	Travaux de lutte contre la renouée du Japon Artemare	2 720,00 €	Pisano espaces verts 20090 Ajaccio	2022-36
04/02	Travaux de lutte contre la renouée du Japon Arvière en Valromey	1 700,00 €	Pisano espaces verts 20090 Ajaccio	2022-37
04/02	Travaux de lutte contre la renouée du Japon Champagne en Valromey	3 500,00 €	Pisano espaces verts 20090 Ajaccio	2022-38
04/02	Travaux de lutte contre la renouée du Japon Artemare	1 410,00 €	Pisano espaces verts 20090 Ajaccio	2022-39

04/02	Convention d'enlèvement des huiles usagées	Sans incidence financière	Faure collecte d'huiles 69540 Irigny	2022-40
04/02	Contrat de maintenance des accès du quai de chargement à la déchetterie de Belley	2 808,00 €	AutoMatec 01800 Meximieux	2022-41
04/02	Mesures des émissions diffuses ex-décharges des Erruts	2 304,00 €	Socotec 69540 Lyon	2022-42
04/02	Collecte de papiers administratifs	9 408,00 €	Les Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-43
04/02	Ramassage des encombrants au pied des CSE	20 400,00 €	Les Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-44
04/02	Désherbage des voies communales de Belley	24 000,00 €	Les Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-47
04/02	Désherbage des voies communales de Culoz	15 600,00 €	Les Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-48
16/02	Réparation rideau métallique à la piscine	1 086,74 €	Mollex 01300 Belley	2022-63
16/02	Fournitures pour nettoyage de printemps pour les communes	1 106,90 €	Bruneau 91948 Courtabœuf	2022-67
18/02	Ateliers pratiques sur l'utilisation des couches lavables	1 354,62 €	Sarl SCOP 3 BIS 38100 Grenoble	2022-68
18/02	Travaux de stabilisation de la plateforme des Plâtres à Belley	14 600,00 €	Fontaine TP 01300 Belley	2022-69
28/02	Réparation fuite AEP au port de Virignin	3 199,91 €	Sogedo 01300 Virignin	2022-70
Communication				
01/02	Création graphique du magazine Tout Bugey Sud n°4	2 287,50 €	Résonance publique 69001 Lyon	2022-29
01/02	Impression du magazine Tout Bugey Sud n°4	4 380,00 €	Gonnet Imprimeur 01300 Belley	2022-28
04/02	Distribution du magazine Tout Bugey Sud n°4	4 569,59 €	La Poste Solutions Business 69356 Lyon	2022-34
Tourisme				
01/02	Pose appuis vélos	4 965,00 €	Les Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-45
16/02	Mise en place d'un espace loisirs orientation aux Plans d'Hotonnes	9 520,00 €	Ligue Auvergne Rhône Alpes Orientation 38300 Bourgoin Jallieu	2022-62
Service informatique				
28/01	Equipement Microsoft surface	1 895,04 €	Cat's Net 01300 Belley	2022-21
04/02	Equipement conseillers numériques	6 842,22 €	EPC Informatique 73100 Aix les Bains	2022-35
04/02	NAS pour sauvegarde	4 774,80 €	Megao 26000 Valence	2022-46
16/02	Poste informatique adjoint RH	1 264,34 €	EPC Informatique 73100 Aix les Bains	2022-64
16/02	Poste informatique chargé de mission comptabilité	1 264,34 €	EPC Informatique 73100 Aix les Bains	2022-65
16/02	Poste informatique responsable marché public	1 264,34 €	EPC Informatique 73100 Aix les Bains	2022-66

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions décrites ci-dessus.

3. Délibération : Projet d'aménagement de la voie ferrée : demande de fermeture administrative et convention d'occupation temporaire

Régis CASTIN rappelle à l'assemblée que la ligne FRET Peyrieu/Virieu-le-Grand est inexploitée et fermée à la circulation ferroviaire depuis 2017. Les récents échanges avec SNCF Réseau confirment

l'absence de projet de réouverture de cette ligne de 22 km, qui concerne 46% de la population de Bugey-Sud.

Dans le cadre de son schéma directeur des mobilités actives, la CCBS a identifié cette ancienne voie ferrée comme une opportunité pour l'aménagement d'une voie verte à court terme et d'une voie multimodale à moyen terme avec éventuellement un projet de transport en commun.

Ce projet structurant permettrait de favoriser les déplacements quotidiens des habitants en modes doux, mais également de s'appuyer sur cet axe pour le développement touristique.

Par ailleurs, le projet d'amélioration de la desserte des entreprises locales est bloqué par cette voie ferrée qui n'est pas fermée au sens administratif du terme.

Ainsi, afin d'envisager les aménagements nécessaires, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la demande de fermeture administrative de la ligne ferroviaire Peyrieu / Virieu-le-Grand.
- De solliciter l'établissement avec SNCF Réseau d'une convention de transfert de gestion de l'emprise ferroviaire sur le même tronçon.
- D'autoriser la sollicitation d'une autorisation d'occupation temporaire de l'emprise ferroviaire permettant d'engager les études préalables de faisabilité, sans attendre l'aboutissement de la procédure de fermeture de la ligne.

INTERVENTIONS :

Philippe RODRIGUEZ souhaite des précisions sur les modalités de transport en commun envisagées sur cette voie.

Pour Régis CASTIN, il ne faut pas se limiter à une voie verte sur un tel linéaire. Il est possible de mettre en place des navettes d'une quinzaine de personnes, comme l'a déjà fait la Région sur des sites similaires. La CCBS va se rapprocher de la Région pour approfondir ce dossier, la présence d'une conseillère régionale au Bureau exécutif va faciliter l'étude des dispositifs existants.

Un groupe de travail va être mis en place sur ce dossier qui s'inscrit dans une perspective qui va au-delà de ce mandat.

Annie MEURIAU, Jean-Philippe BRUN, Bruno FAURE, Thierry GUITTET et Jean-Yves HEDON se portent volontaires pour participer à ce groupe de travail.

Pauline GODET précise que le CODEV a été saisi sur ce projet de voie verte, et pourra être force de propositions sur le sujet. Ses représentants pourront participer au groupe de travail.

Le CODEV a également été saisi sur les évolutions potentielles de la Maison France Services Bugey-Sud.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, la demande de fermeture administrative de la ligne ferroviaire Peyrieu/Virieu.**

4. Délibération : Vente d'un tènement et mise en place d'une convention de servitude au profit de Julien DUBOIS

Régis CASTIN rappelle à l'assemblée que Julien DUBOIS porte un projet de création d'un parc médiéval sur la commune de Magnieu autour du concept de « Woodclan Battle » (jeux de combat médiéval à armes factices) sur un terrain de 43 030 m² appartenant à sa famille sur la commune de Magnieu (parcelle ZC 51).

Pour faciliter l'accès à ce parc médiéval par la zone d'activités de l'Ousson, il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser la vente de la parcelle ZC398 située sur la commune de Magnieu, d'une superficie de 672 m² au prix de 0.60 € le m², soit 403.20 € conformément à l'avis de France Domaine. Les frais d'acte, estimés à 1 128 € TTC, seront à la charge de l'acquéreur. Cette vente sera conditionnée à l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- D'autoriser la mise en place d'une convention de servitude de passage sur la parcelle ZC397, située sur la commune de Magnieu.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la vente de la parcelle ZC398 à Julien DUBOIS dans les conditions définies ci-dessus.**

A l'issue du vote, Régis CASTIN remercie la commune de Magnieu qui œuvre également pour que ce projet voit le jour et réussisse.

5. Délibération : Avenant à la convention avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques

Myriam KELLER rappelle que la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises.

Le cadre des interventions économiques de la Région est aujourd'hui défini par le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) voté le 16 décembre 2016 pour la période 2017 -2021 et qui sera actualisé courant 2022.

Dans le cadre d'une convention, les EPCI peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région. Ces aides revêtent la forme de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêts, de prêts et d'avances remboursables, à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions du marché.

Par sa délibération n°D-2017-160 en date du 29 novembre 2017, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques.

Par sa délibération n°D-2020-57 en date du 27 février 2020, le conseil communautaire a autorisé la signature d'un avenant à cette convention.

Il est demandé au conseil communautaire de valider l'actualisation de la convention de délégation des aides économiques avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et autoriser la signature d'un avenant pour prendre en compte les dispositifs suivants :

- Aide aux investissements en matériels de production de la société coopérative agricole de la fruitière à comté du Valromey, subvention forfaitaire de 200 000 €.
- Aide aux hébergements touristiques, taux d'intervention maximum de 30 % par projet et subvention maximale de 50 000 € par projet (moratoire en 2022, redéfinition du dispositif).
- Aide au développement de services et à l'amélioration de l'accueil touristique : taux d'intervention maximum de 50 % par projet (moratoire en 2022, redéfinition du dispositif).

Cette convention évoluera avec le nouveau SRDEII de la Région, courant 2022.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, l'avenant à la convention avec la région pour la mise en œuvre des aides économiques.**

6. Délibération : Acquisition de parcelles appartenant à la CNR pour le centre aquatique.

En vue de la construction du futur centre aquatique communautaire, Thierry VERGAIN demande au conseil communautaire d'autoriser le principe d'acquisition des parcelles suivantes, appartenant au domaine concédé de la Compagnie Nationale du Rhône, au prix de 205 000 € (16 €/m² pour la zone AUE et 1.00 €/m² pour la zone N, conformément à l'évaluation de France Domaine) :

Cadastre	Superficie	PLU	Propriétaire	Situation
A 682	246 m ²	Nh	ETAT (Bien de retour CNR)	Libre
A 702	1.978 m ²	1AUE	ETAT (Bien de retour CNR)	Libre
A 703	1.675 m ²	1AUE	ETAT (Bien de retour CNR)	Libre
A 704	947 m ²	1 AUE	ETAT (Bien de retour CNR)	Libre
A 2257 (ex A 1131)	4.466 m ²	1 AUE (93%) N (7%)	ETAT (Bien de retour CNR)	Libre
A 2259 (ex A1558)	2.708 m ²	1 AUE (95%) N (5%)	ETAT (Bien de retour CNR)	Libre
A 1653	1.432 m ²	1 AUE	ETAT (Bien de retour CNR)	Libre
A 2261 (ex A2177)	2.560 m ²	N	ETAT (Bien de retour CNR)	Libre
TOTAL			16.012 m ²	

INTERVENTIONS :

Didier VINETTE demande un état précis des dépenses déjà engagées et à engager concernant le projet de centre aquatique de façon à disposer d'une vision financière précise sur ce dossier.

Pauline GODET indique qu'une diapositive répondra à cette demande lors de la prochaine séance du conseil communautaire consacrée au vote du budget. Elle rappelle que l'acquisition proposée aujourd'hui des parcelles appartenant à la CNR est le fruit de longues négociations débutées sous l'ancienne mandature.

Thierry VERGAIN précise que l'enveloppe budgétaire fixée pour ce programme est pour l'instant respectée. Concernant le coût d'acquisition des terrains CNR, il rappelle qu'une négociation va être menée pour réduire son montant.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise l'acquisition des parcelles appartenant à la CNR décrites ci-dessus par 47 voix POUR et 7 ABSENCES (Mesdames DEMENTHON, LAGRANGE VAN GELE et ROUX ; Messieurs GUITTET, MASSÉ, RODRIGUEZ et VINETTE).**

7. Délibération : Préservation des zones réhabilitées écologiquement au lac de Virieu-le-Grand.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI et du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible « Lacs et zones humides de Virieu-le-Grand / Chazey-Bons », Pierre COCHONAT rappelle que la CCBS prévoit en 2022 des travaux de création d'un herbier aquatique en bordure du lac de Virieu-le-Grand.

Cette zone de végétation pourra notamment abriter une faune et une flore typique des bordures lacustres, participer à l'épuration de l'eau ainsi qu'à la valorisation paysagère du site.

Ce projet, d'un montant de 161 580 € HT, a reçu un avis favorable de la part de financeurs, dont l'Agence de l'eau RMC, au titre de l'Appel à Projet Biodiversité 2022.

Suite aux réflexions engagées sur le devenir de la base de loisirs du lac de Virieu-le-Grand, pour répondre à la demande de garanties de l'Agence de l'Eau sur le plan environnemental pour confirmer son soutien financier, il est demandé au conseil communautaire de délibérer pour :

- S'engager à déployer sur le site du lac de Virieu-le-Grand un projet alliant développement touristique et préservation des milieux naturels.
 - S'engager à veiller à la préservation, sur le long terme, du site réhabilité écologiquement sur le lac de Virieu-le-Grand.
 - S'engager à mettre en œuvre, si besoin, des moyens permettant de limiter l'accès et les dégradations du site réhabilité (barrières, clôtures, panneaux d'information, etc.).
- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire s'engage ; A L'UNANIMITE ; à déployer sur le site du lac de Virieu-le-Grand un projet alliant développement touristique et préservation des milieux naturels.**

A l'issue du vote, Pierre COCHONAT remercie la commune de Virieu-le-Grand pour sa collaboration sur ce dossier.

8. Délibération : Gestion quantitative de la ressource en eau : travaux de création/réhabilitation de goyas sur le plateau de Retord - massif du Grand Colombier, en lien avec la profession agricole - programme 2022.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, Pierre COCHONAT rappelle que la CCBS porte un programme pluriannuel de création/réhabilitation de goyas sur le plateau de Retord et le massif du Grand Colombier.

Pour rappel, les travaux sur les goyas visent à :

- Sécuriser la ressource en eau du bétail et permettre des économies d'eau issues des sources et des réseaux d'alimentation en eau potable en période d'étiage.
- Préserver les zones humides de petite surface (non protégées par la loi car de surface inférieure à 0.1ha).
- Sauvegarder un patrimoine naturel et une biodiversité remarquables inféodés à ces milieux (faune/flore).
- Réhabiliter les goyas en mauvais état de conservation.
- Créer de nouveaux goyas pour augmenter la densité actuelle et améliorer les connexions entre goyas (corridors écologiques, réseau de mares).
- Favoriser la conservation d'un patrimoine historique, naturel, agricole et paysager.
- Conforter la place de la profession agricole en tant qu'acteur indispensable de l'équilibre paysager, écologique et social des territoires de montagne.

Le montant prévisionnel de l'opération proposé au budget 2022 est de 150 000 € TTC.

L'opération bénéficie de subventions déjà acquises auprès de l'Agence de l'Eau RMC (70%) et du conseil départemental de l'Ain (10%).

La part d'autofinancement (hors temps d'ingénierie et maîtrise d'œuvre interne CCBS) sera entièrement couverte par la contribution des bénéficiaires qui se verront facturer le prix des travaux et équipements, déduction faite des subventions perçues pour ces achats groupés négociés.

Une convention spécifique CCBS-exploitants agricoles-proprétaires sera établie et signée pour chaque projet, avec comme objectif une répartition équitable et en lien avec les enjeux et objectifs fixés par la CCBS sur cette thématique.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le principe et les modalités de ce projet de création/réhabilitation de goyas.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, le principe de réhabilitation des goyas.**

9. Délibération : Approbation du protocole d'accord tripartite (CCBS - Ville de Belley - CNR) relatif à la remise des réseaux du site d'activités de l'Ousson-Sud.

Jean-Michel BERTHET rappelle que le site d'Activités de l'Ousson-Sud a été aménagé par la CNR en 2008/2009 sur son domaine concédé.

La voirie qui dessert les commerces ainsi que les établissements et équipements publics est privée (propriété CNR) mais ouverte à la circulation publique. Elle dessert non seulement des enseignes commerciales mais aussi des services publics (déchetterie intercommunale et SDIS de l'Ain), et permet également de rejoindre le parking dédié à la ViaRhôna et la ViaRhôna elle-même.

La CCBS souhaite finaliser le bouclage de la voie verte en site propre sur une partie de cette voirie afin de relier la ViaRhôna au centre-ville de Belley.

La CNR est favorable à ce projet mais elle conditionne la poursuite des travaux de connexion à un engagement de reprise de la totalité de la voirie et réseaux divers (VRD) par les collectivités (Ville de Belley et CCBS).

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'un protocole d'accord tripartite pour acter l'engagement ferme des parties pour le transfert des VRD de la zone de l'Ousson et préciser les conditions de ce transfert.

Le cas échéant, les VRD suivantes seront transférées :

- L'emprise de la voirie y compris les trottoirs et accotements (partie rouge sur le plan).
- Les réseaux humides sous chaussée : AEP, Assainissement, eaux pluviales.
- Les réseaux secs : électricité, télécom, éclairage public.
- Les 4 ouvrages d'art sur l'Ousson :
 - Pont sur l'Ousson côté nord.
 - Pont accès pompier + Weldom.
 - Pont entre clinique vétérinaire et SDIS de l'Ain pour l'accès à la déchetterie.
 - Pont accès raquette de livraison et de retournement.
- Les passages busés accès WELDOM et sous la route d'accès à la déchetterie (compris dans les 4 ouvrages ci-dessus).
- Le parking existant dédié à la ViaRhôna.
- La zone de retournement servant d'accès aux livraisons et clients de Bugey Matériaux.

La ville de Belley et la CCBS demandent à CNR une remise des VRD « en bon état » en vue du classement dans la voirie communale.

L'extension future de la zone d'activités fera l'objet d'un avenant pour mettre à disposition cette nouvelle voirie.

La CNR gardera la gestion :

- Des noues paysagères d'infiltration avec l'arrosage automatique intégré.
- Du lit et des berges du ruisseau de l'Ousson qui traverse la zone.

La CNR devra instruire et délivrer plusieurs titres à la CCBS :

- Une convention d'occupation temporaire pour une durée de 20 ans assortie d'une redevance (50€/an) pour les réseaux d'adduction d'eau potable et eaux usées.
- Une convention de superposition d'affectation à titre gratuit pour le réseau d'eaux pluviales.

- Une convention de superposition d'affectation pour parking ViaRhôna (illimité, sans frais) au profit de la CCBS.

La CNR devra, en outre, rédiger une convention de superposition d'affectation pour les voiries, trottoirs et candélabres (illimité, sans frais) au profit de la Ville de Belley.

La Ville de Belley classera cette nouvelle voirie à son inventaire et pourra ainsi exercer son pouvoir de police.

Les conditions présentées dans ce protocole d'accord devront être exécutées dans les meilleurs délais et au plus tard 12 mois après signature.

INTERVENTIONS :

Philippe RODRIGUEZ souhaite savoir où passera la voie verte.

Jean-Michel BERTHET répond que la voie verte passera sous le pont pour assurer la continuité vers le centre aquatique.

Pauline GODET rappelle que la CNR est un partenaire privilégié de la CCBS sur des thématiques importantes comme la voirie ou le photovoltaïque. La signature de ce protocole d'accord tripartite interviendra le 7 avril prochain.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, le protocole d'accord tripartite proposé.**

10. Délibération : Désignation d'un représentant de la CCBS à la commission "Déchets - économie circulaire" du SRADET.

Michel Charles RIERA rappelle que la CCBS est en charge de la compétence « collecte des déchets des ménages et déchets assimilés ».

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du volet déchets du SRADET (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, du Développement Durable et d'Egalité des Territoires) a pour objet d'assurer la concertation entre les parties prenantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Chaque année la Région réunit la commission consultative pour représenter le rapport annuel du suivi de la mise en œuvre du volet déchets du SRADET.

Par sa délibération n°2020-107 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a désigné les représentants suivants :

- Délégué titulaire : Michel Charles RIERA.
- Délégué suppléant : Jean-Yves HEDON.

Suite aux élections régionales, il convient d'actualiser la liste des représentants des collectivités et des structures membres de la Commission d'Elaboration et de Suivi du Volet « Déchets et économie circulaire » du SRADET.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants suivants pour la CCBS :

- Délégué titulaire : Michel-Charles RIERA, vice-président en charge de la gestion et valorisation des déchets et du PCAET.
- Délégué suppléant : Pauline GODET, présidente.
- Délégué technique : Maxence WEBER, responsable du service gestion des déchets.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, A L'UNANIMITE, les représentants ci-dessus pour siéger à la commission déchets économie circulaire du SRADET.**

11. Délibération : Modification du tableau des emplois.

Pauline GODET demande au conseil communautaire de se prononcer sur le tableau des effectifs des emplois permanents de la CCBS, qui présente les modifications suivantes, à compter du 1^{er} mars 2022:

- Planification et aménagement de l'espace :
 - o Création de deux postes d'instructeurs des droits des sols.
- Création d'un service de secrétaire de mairie itinérante :
 - o Création d'un poste de secrétaire de mairie polyvalente.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, la modification du tableau des emplois proposée.

12. Délibération : Vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant que les besoins du service « piscine » nécessitent le remplacement d'un emploi permanent de maître-nageur à la suite à un départ à la retraite d'un agent, Pauline GODET demande au conseil communautaire d'autoriser que cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel, recruté à durée déterminée pour une durée d'un an.

Cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas abouti.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, cette vacance temporaire d'emploi.

13. Délibération : Débat d'Orientation Budgétaire.

Pierre ROUX et Pauline GODET présentent le rapport sur les orientations budgétaires 2022. Le support présenté en séance est annexé à ce procès-verbal.

Compte tenu des éléments présentés, Pauline GODET insiste sur la méthodologie retenue pour procéder aux arbitrages nécessaires (lettre de cadrage aux services, priorisation des projets en fonction des orientations déjà dégagées par le projet de territoire).

A l'issue de cette présentation, Pauline GODET propose au conseil communautaire de débattre sur la base des orientations de ce rapport.

INTERVENTIONS :

Philippe RODRIGUEZ s'inquiète des chiffres présentés, et de la perte d'autonomie financière de la CCBS. Les analyses fines évoquées lors de la présentation doivent arriver sans délai.

Le retard pris pour le centre aquatique va imposer une ouverture des plis au moment où les prix risquent d'exploser compte tenu de la situation internationale. Les budgets annexes Gemapi et Trimax s'appuient sur la fiscalité. Quelles sont d'ailleurs les résultats sur le terrain par rapport à l'augmentation de la TEOM ?

Des efforts sont demandés sur le tourisme alors que ce secteur génère des retombées économiques pour le territoire.

Pour Pauline GODET, ce DOB doit être synonyme de prise de conscience pour les élus. Il est désormais nécessaire de rationaliser les dépenses, d'arbitrer, de prioriser et de ne plus répondre nécessairement à tous les projets d'opportunité.

Concernant le tourisme, il est plus question d'un échelonnement des différents dossiers plutôt qu'un renoncement.

Pour le centre aquatique, la CCBS joue de malchance : le retard pris vient du fait que l'architecte en charge de ce dossier a quitté l'agence, et le contexte économique n'est pas favorable. Il faudra affronter les réalités sur ce dossier et se remettre autour de la table quand les éléments chiffrés seront connus.

Concernant la gestion des déchets, Michel Charles RIERA précise que les services travaillent sur de nombreux dossiers : extension des consignes de tri, construction et gouvernance du futur centre de tri, la décharge des Erruts, les bio-déchets.

Certaines dépenses prévues au budget 2021 n'ont pas pu être réalisées et seront reportées sur le budget 2022. La communication sera un axe de travail prioritaire en 2022.

Après avoir remercié les services pour ce travail, Dimitri LAHUERTA rappelle l'importance du projet de territoire qui portera l'ambition de Bugey-Sud autour de 4-5 thématiques ciblées sur lesquelles il faut investir.

Il faut des investissements qui structurent notre territoire. Il ne faut pas craindre l'investissement mais le fonctionnement.

Malgré les crises, il ne faut pas avoir peur. Il faut mettre le territoire en dynamique, investir et envoyer ainsi un message de confiance aux habitants, aux entreprises et aux partenaires institutionnels.

Pour cela, il sera nécessaire de reparler de pacte fiscal et financier, et de développer rapidement une vraie mutualisation.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

TOUR DE TABLE

Myriam KELLER rappelle que la CCBS s'est engagée en 2021 dans une démarche de projet alimentaire et agricole territorial. Elle informe l'assemblée que le dossier de Bugey-Sud vient d'être récompensé parmi les 29 lauréats nationaux lors du dernier Salon international de l'agriculture à Paris.

Une dotation de 40 000 € est associée à ce prix. C'est un beau message pour le territoire, les élus et les services.

Calendrier des prochains conseils communautaires :

- 14/04 : vote du budget.
- Le conseil communautaire de mai sera décalé du jeudi 19/05 au mardi 17/05 en raison de l'organisation des Epicuriennes de Belley.

La séance est levée à 21 h 10.

Le secrétaire de séance,
André BOLON



La présidente,
Pauline GODET

